



**RAPPORT
D'ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2024**

PRÉAMBULE : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2024	3
1. L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1.1. Les dépenses de fonctionnement	5
1.2. Les recettes de fonctionnement	10
1.3. L'évolution de l'épargne	11
2. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT.....	12
2.1. Les projets 2022-2025.....	12
2.2. Les financements.....	15
3. LA DETTE	16
3.1. La structure	16
3.2. Les perspectives à fin 2024	17
3.3. Le profil	18
4. LES BUDGETS ANNEXES	19
4.1. Le Budget Annexe des Pompes funèbres	19
4.2. Le Budget Annexe Réseau de chaleur urbain	19

PRÉAMBULE : LE CONTEXTE DE LA PRÉPARATION BUDGÉTAIRE 2024

Les orientations données au projet de budget 2024 de la Ville d'Aubagne s'inscrivent dans un **contexte macro-économique international et national** des plus difficiles.

La crise énergétique, l'inflation généralisée, le resserrement des politiques monétaires et les incertitudes sur le plan géopolitique depuis le début de **la guerre en Ukraine** ont réduit la croissance mondiale de 6,1 % en 2021 à 3,4 % en 2022. Pour la zone euro, la hausse du PIB pourrait se limiter à 0,7 % en 2023 et à 0,9 % en France.

Les prix, plus particulièrement des produits alimentaires et de l'énergie, ont fortement augmenté avec le conflit russo-ukrainien. Les entreprises, déjà affaiblies par les effets de la crise sanitaire, font face à des difficultés d'approvisionnement en matériaux, pièce de rechange, main d'œuvre et sont contraintes de répercuter la hausse de leurs coûts sur le consommateur final qui voit son pouvoir d'achat diminuer.

Sous la pression inflationniste persistante, notamment en zone euro, les banques centrales ont durci leur politique monétaire en 2022 et 2023 en relevant à plusieurs reprises leurs taux directeurs engendrant une augmentation du coût de financement des banques. Ainsi, l'épargne est aujourd'hui plus attrayante mais le coût du crédit aux entreprises, aux ménages et aux collectivités locales est lui, plus onéreux.

Toutefois, ce mécanisme de régulation de la demande tarde à produire totalement ses effets, du fait du ralentissement des économies avec le risque que les anticipations d'inflation perdurent contraignant les entreprises à augmenter les salaires et par conséquent les prix des services et des marchandises (spirale prix-salaire).

Après une hausse généralisée des prix de 8,4 % en 2022 pour la zone euro, la Banque Centrale Européenne annonce une inflation moyenne en repli de 5,6 % en 2023, 3,2 % en 2024 et 2,1 % en 2025. Pour atteindre cet objectif de 2 % à moyen terme, elle a relevé à nouveau ses taux directeurs de 25 points de base en septembre 2023.

Les prévisions pour la France sont légèrement plus optimistes dès 2024 avec un Indice des Prix à la Consommation Harmonisé qui varierait de +5,8 % en 2023, +2,6 % en 2024 et +1,8 % en 2025 (projections Banque de France de septembre 2023), après avoir atteint +5,9 % en 2022.

C'est dans cet environnement conjoncturel que s'inscrit **le Projet de Loi de Finances** (PLF) pour 2024 et **la Loi de Programmation des Finances Publiques** (LPPF) 2013-2027, présentés par le

Gouvernement le 27 septembre 2023 avec toutefois une hypothèse de croissance de l'économie française en 2024 de 1,4 %, supérieure à celle annoncée par la Banque de France.

Le PLF 2024 a pour objectifs de :

- **lutter contre les effets de l'inflation** en indexant les prestations sociales, les minima sociaux, les retraites et le barème de l'impôt sur le revenu,
- **accélérer la transition écologique** en renforçant notamment le partenariat financier avec les collectivités à travers la prolongation et le renforcement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires ou fonds vert,
- **garantir la souveraineté de la France** en augmentant les budgets régaliens (défense intérieure/extérieure, justice), en investissant dans les secteurs stratégiques de l'économie à travers le plan France 2030 et en augmentant les concours financiers aux collectivités locales dont la Dotation Globale de Fonctionnement,
- **maîtriser les dépenses publiques** avec un retour du déficit public sous les 3 % en 2027 conformément à la trajectoire fixée par la LFPF, en associant les collectivités locales qui devront chaque année prévoir une évolution de leurs dépenses de fonctionnement inférieures de 0,5 % à l'inflation.

Ainsi, les orientations budgétaires pour 2024 des collectivités locales et en particulier des communes, sont nécessairement impactées par certaines des dispositions de ce PLF mais également par les mesures nationales actées en cours d'exercice 2022 et 2023 ainsi que par leurs propres éléments conjoncturels et/ou structurels locaux.

En effet, alors que **le budget de la Ville d'Aubagne** affichait jusqu'en 2022 une hausse régulière de l'épargne brute depuis la crise sanitaire de 2020, l'atterrissage du compte administratif 2023 est lourdement impacté par des facteurs exogènes comme les revalorisations successives du point d'indice des fonctionnaires, la facture énergétique, la hausse des prix des matières premières et plus généralement des fournitures et services pour la 2^{ème} année consécutive, qui viennent s'ajouter au poids croissant de la dette (augmentation des taux d'intérêt).

Pour ce qui est des produits de fonctionnement, si les recettes fiscales ont pu bénéficier en 2023 de l'actualisation des bases de 7,1%, évolution déterminée par l'Etat sans que les taux des taxes locales ne soient augmentés par la Municipalité, d'autres recettes ont en revanche été revues à la baisse comme par exemple le Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC). En effet, la Métropole ne répondant plus aux critères d'éligibilité à cette dotation (car passée au 747^{ème} rang alors que seules les 745 premières collectivités sont retenues), ses communes membres, dont la Ville d'Aubagne, en subissent en cascade les conséquences. Ainsi, le montant versé par la Métropole à la Commune a baissé de 10% cette

année et sera à nouveau diminué de 30%, 50% et 75% au cours des prochains exercices. Pour mémoire, le montant perçu était de 701 671 euros en 2022.

En parallèle, au niveau des dépenses de fonctionnement, ont été renouvelés deux marchés structurants pour la Collectivité qui ont démarré au dernier trimestre 2023, la Restauration collective et le Périscolaire ainsi qu'un nouveau marché de Nettoyage des bâtiments communaux. Le montant de ces marchés a été contracté à la hausse en raison de la forte inflation des coûts de production en 2023.

En ce qui concerne les charges de personnels, le montant global au BP 2023 s'élevait à 43 M€ avec un atterrissage prévisionnel à 43,8 M€ en fin d'exercice. Malgré une accumulation de mesures exogènes (augmentations du point d'indice, revalorisations du SMIC, réforme statutaire), les dépenses de personnels restent maîtrisées grâce à l'effort collectif.

Pour ce qui est de l'investissement, la Municipalité a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) tout en menant en parallèle une recherche active de financements.

Le recours à l'emprunt reste inférieur au remboursement en capital, permettant ainsi de poursuivre la réduction de l'endettement.

C'est dans cette situation financière tendue que s'inscrivent les orientations budgétaires 2024 qui respectent toutefois les objectifs stratégiques fixés par la Municipalité, résumés en 4 points ci-après :

- maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- effort d'investissement ;
- poursuite du désendettement ;
- pas d'augmentation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale.

1. L'ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES ET DES RECETTES EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement pour 2024 devraient augmenter de près de 4 % pour s'établir aux environs de 74 M€, répartis sur les principaux postes comme suit :

1.1.1 Les charges à caractère général

Estimées à ce jour à 15,5 M€ pour 2024, les charges à caractère général (chapitre 011) représenteraient 21 % du budget de fonctionnement et seraient en hausse de 4 % pour tenir compte de l'augmentation généralisée des prix qui impacte en particulier les contrats de prestations de services comme la restauration, l'entretien, la maintenance...

En matière de chauffage, la mise en œuvre du nouveau contrat de maintenance et d'amélioration des installations dans les bâtiments communaux, outre la poursuite de la recherche d'un plus grand confort des usagers, devrait également générer des économies, énergétiques et financières.

Par ailleurs, des dépenses nouvelles viennent se rajouter en 2024 pour tenir compte notamment du renforcement de la politique « zéro déchets » de la Métropole qui incite les communes à redoubler d'efforts en matière de gestion de leurs déchets.

1.1.2 Les charges de personnel

La maîtrise des dépenses de fonctionnement implique un pilotage fin de la masse salariale, dont le montant global au BP 2023 s'élevait à 43 M€ avec un atterrissage prévisionnel à 43,8 M€ en fin d'exercice. Malgré une accumulation de mesures exogènes (augmentations du point d'indice, revalorisations du SMIC, réforme statutaire), les dépenses de personnels restent maîtrisées grâce à l'effort collectif.

➤ Évolution de la masse salariale

La mise en place du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR) avec la refonte de toutes les grilles indiciaires (80 % des agents de catégorie C ont pu bénéficier d'une revalorisation indiciaire) et le passage au RIFSEEP en 2021 avaient déjà dynamisé les parcours de carrière et les rémunérations.

Depuis juillet 2022, la croissance de la masse salariale a amorcé une hausse historique sous l'effet du dégel du point d'indice (+ 3,5 % au 1^{er} juillet 2022). Le BP 2023 a dû intégrer le coût en année pleine de cette revalorisation, soit 1,280 M€, en plus d'une nouvelle hausse de 1,5 % intervenue en juillet 2023, avec un nouvel impact de 0,275 M€.

A ces mesures se sont ajoutées 4 revalorisations successives de la valeur du SMIC en mai 2022, août 2022, janvier 2023 et mai 2023 (soit +8,2 % depuis janvier 2022). Avec un relèvement du début des grilles indiciaires au 1^{er} juillet 2023, toutes ces revalorisations ont abouti à un coût annuel de 0,319 M€.

Ces augmentations du SMIC qui sont venues tasser les débuts de grilles indiciaires par l'effet de revalorisations à l'indice minimum, n'ont pour autant pas freiné le rythme des avancements

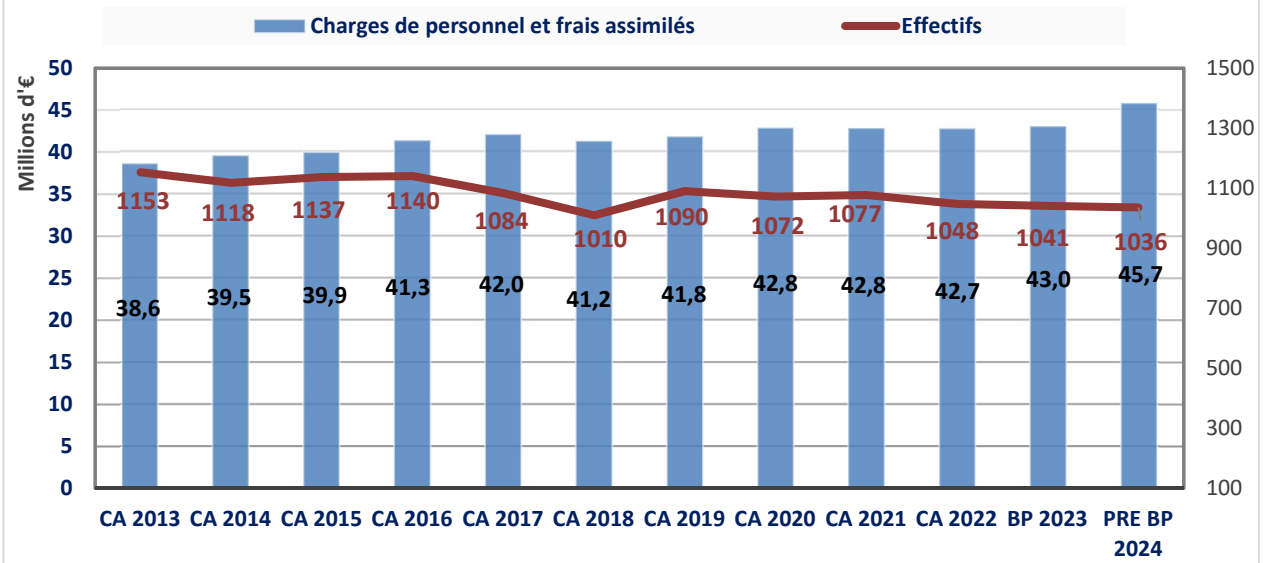
d'échelon à cadence unique, ni le Glissement Vieillesse Technicité dans son ensemble. Ces augmentations individuelles, qui comprennent la nomination de 13 agents suite réussite à concours, s'élèvent à 0,330 M€ en 2023.

Le versement d'une indemnité de Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA), initiée en 2008, qui résulte de la comparaison entre l'évolution du traitement indiciaire et l'indice des prix à la consommation, voit le nombre d'agents bénéficiaires croître d'année en année. Pour illustration, 23 agents étaient éligibles à la GIPA en 2021 alors que 130 le sont en 2023.

Dans ce contexte inflationniste, outre l'impact en année pleine des mesures intervenues courant de l'année 2023, la prospective de masse salariale 2024 doit tenir compte :

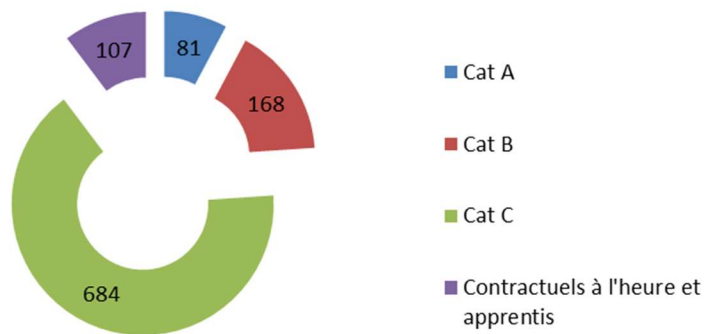
- d'une nouvelle augmentation du point d'indice « + 5 points » soit un impact de 0,375 M€ au 1^{er} janvier 2024,
- d'une augmentation de la cotisation patronale de retraite des agents de la fonction publique, qui représente 0,200 M€ annuels pour la collectivité,
- du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) correspondant aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne, soit 0,320 M€,
- des réussites à concours,
- des départs à la retraite : 32 agents prévoient leur cessation d'activité en 2024,
- de la maîtrise de l'absentéisme et notamment l'impact sur le régime indemnitaire,
- de la maîtrise des heures supplémentaires,
- de la régulation du recours aux vacataires.

EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE

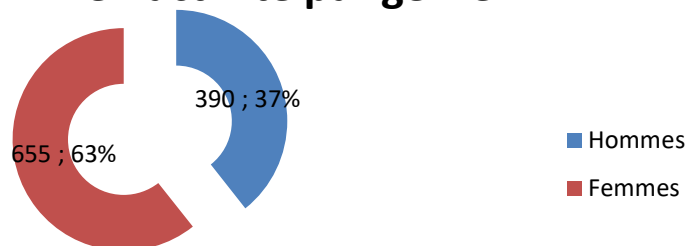


Au 30 septembre 2023, la commune comptait un effectif total de 1040 agents (titulaires, contractuels et vacataires).

Répartition des agents de la Ville en activité par catégorie



Répartition des agents de la Ville en activité par genre



➤ **Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines (2022-2026)**

La Ville poursuit par ailleurs sa politique d'intégration, avec notamment en 2023 le recrutement de 22 agents sous contrat Parcours Emploi Compétences.

Entre anticipation des besoins et accompagnement du changement, la question du recrutement est devenue plus que jamais stratégique. Compte tenu de son caractère naturellement dynamique, la maîtrise de la masse salariale continue d'être un enjeu majeur dans un contexte budgétaire contraint.

L'impact de toutes ces mesures exogènes a pu être maîtrisé avec le développement d'une démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences, initiée au sein des services de la Ville depuis 2022. En 2024, cette démarche va être approfondie par un travail conjoint entre la DRH et l'ensemble des services de la Collectivité, pour s'inscrire dans l'objectif de maîtrise de la masse salariale : mise en place et suivi de plan d'actions visant à réduire de façon anticipée les écarts entre les besoins et les ressources (effectifs et compétences). Une prospective des départs en retraite associée à un plan Mobilité Emploi Recrutement tient compte en effet, dans un réel souci d'optimisation des ressources, des besoins et des impératifs du service à rendre à la population.

La volonté politique qui consiste à maîtriser et contrôler la masse salariale sera poursuivie et les indicateurs de pilotage permettant d'analyser chaque composante seront méthodiquement étudiés afin de disposer d'un outil décisionnel adapté aux exigences contextuelles. La maîtrise de ce poste de dépenses nécessite un suivi mensuel et attentif mis en place à la Ville depuis plusieurs années, avec 3 grands types d'indicateurs : effectifs, vacations et heures supplémentaires.

Les dépenses de personnel pour 2024, dans la continuité de maîtrise de la masse salariale et tenant compte des mesures exogènes, sont estimées à 45,7 M€.

1.1.3 Les charges de gestion courante

Ce poste représente près du 8 % des dépenses et concerne en particulier les subventions allouées par la Commune au CCAS et aux associations dont le montant global devrait être reconduit pour 2024.

1.1.4 Les frais financiers

Malgré la hausse continue des taux d'intérêts, les frais financiers reculent sensiblement avec 6,6 M€ prévus au BP 2024 contre 6,9 M€ au BP 2023 du fait de la baisse des Intérêts Courus Non Echus et des swaps.

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement devraient afficher une hausse de 3 % pour s'établir à 80,5 M€, répartis sur les postes les plus remarquables, comme suit :

1.2.1. Les impôts et taxes

Pour l'exercice 2024, le produit des impôts et taxes devraient s'élever à 65,1 M€, en hausse de 3 %.

➤ La fiscalité directe

Elle représente 69 % du produit fiscal communal. En l'absence d'évolution des taux d'imposition des taxes foncières, sa variation est fortement liée, de par la loi, au coefficient d'actualisation forfaitaire des bases des locaux d'habitation qui est connu officiellement mi-décembre et estimé ici à 4,1 %.

Les taux d'imposition seront identiques à ceux votés en 2023 et resteront donc inchangés depuis 2013, soit :

- *49,13 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti*
- *50,65 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti*
- *22,01 % pour la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires*

➤ La fiscalité indirecte

La fiscalité reversée par la Métropole Aix-Marseille-Provence est estimée en 2024 à 14,5 M€, en hausse de 8 % en raison du transfert des compétences « Défense Extérieure Contre l'Incendie », « Parcs et Aires de Stationnements » et « Voiries et espaces publics dédiés au mode de déplacements urbains d'intérêt métropolitain », de la Dotation de Solidarité Communautaire nouvellement attribuée en 2023 et du FPIC, comme indiqué précédemment, en baisse de 30% par rapport à 2023.

Par ailleurs, la **Taxe Additionnelle aux Droits de Mutation (DMTO)**, prévue à 2,4 M€ est revue à la baisse de 0,300 M€ par rapport au BP 2023 pour tenir compte du ralentissement des transactions immobilières.

1.2.2. Les dotations et participations

➤ La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

La part forfaitaire de la DGF reste stable par rapport au montant notifié en 2023.

La Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) est estimée à 1,3 M€, en hausse de 8 % par rapport au montant notifié 2023.

La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) reculerait de 11 % par rapport au montant notifié, soit une prévision pour 2024 de 0,3 M€.

➤ Les autres dotations

Il s'agit principalement des allocations compensatrices de taxes foncières qui fluctuent en fonction des hypothèses d'évolution de la fiscalité directe. Elles s'élèveraient à 1,2 M€ en 2024.

➤ Les participations

Elles sont prévues à 2,6 M€, en hausse de 6 % du fait des versements de la CAF.

1.2.3. Les produits des services

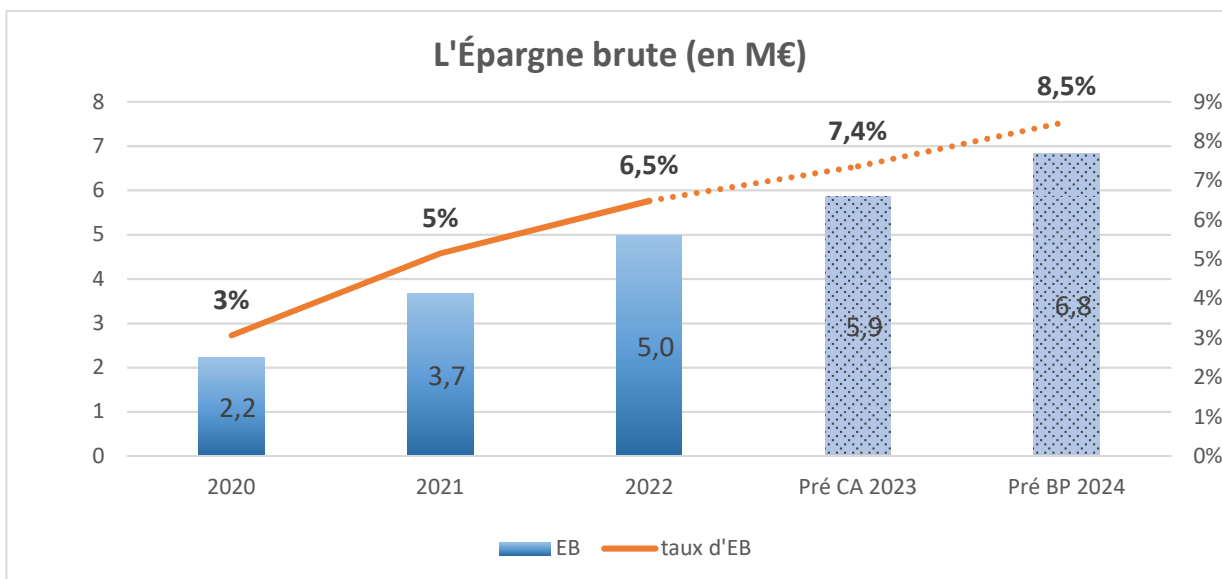
Les recettes prévues au chapitre 70 restent globalement stables pour 2024 autour de 4,3 M€.

Toutefois, cette apparente stabilité résulte d'une part, d'une revalorisation des recettes dont 4,9 % pour les recettes tarifaires, et, d'autre part, d'une baisse du remboursement de la Métropole en matière de convention de gestion suite au transfert à la Ville de la compétence métropolitaine « Parcs et Aires de Stationnement ».

1.3. L'évolution de l'épargne

Depuis la crise sanitaire et jusqu'en 2022, les efforts en matière de maîtrise des dépenses et optimisation des recettes ont permis le redressement de l'épargne brute (Recettes réelles de fonctionnement hors cessions d'actifs – Dépenses réelles de fonctionnement hors Régies) et l'augmentation du taux d'épargne qui y est associé.

Cette tendance semble se poursuivre pour l'atterrissage du CA 2023 et les prévisions du BP 2024 mais avec moins de célérité du fait, en particulier, des éléments conjoncturels et exogènes exposés ci-dessus.



2. LES ORIENTATIONS EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENT

Pour 2024, les dépenses d'investissement y compris le remboursement en capital de la dette sont estimées à 23,3 M€, soit une hausse de 12 % par rapport au BP 2023 mais correspondent à 27,36 % sur les seules dépenses d'équipement.

Ainsi, avec près de 13 M€ prévus au budget Primitif 2024, la Municipalité poursuit la mise en œuvre de son Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) avec, comme corollaire, une recherche active de financements.

2.1. Les projets 2022-2025

Ce PPI comprend les investissements récurrents, tels que des travaux sur l'espace public ou des travaux dans les bâtiments existants, ainsi que les investissements correspondants à des projets et/ou équipements nouveaux.

En 2024, environ la moitié de l'effort d'investissement sera portée sur la construction du **Pôle Éducatif des Passons**, projet phare de cette seconde mandature.

En outre, la Commune poursuit la rénovation de son patrimoine vieillissant et les travaux d'aménagement de l'espace public, dans une optique de développement durable.

1,3 M€ seront consacrés à la rénovation et l'aménagement du patrimoine bâti existant

Dans le cadre du programme pluriannuel en faveur des écoles engagé depuis plusieurs années, la rénovation de plusieurs blocs sanitaires se poursuit.

Par ailleurs, divers travaux de maintenance et de sécurité dans les bâtiments communaux seront programmés.

Enfin, la réfection des terrains de tennis engendrera la couverture de 2 courts.

1,8 M€ seront consacrés à la modernisation et l'aménagement durable de l'espace public

Les aménagements, la rénovation et la sécurisation de la voirie communale restent une priorité.

Pour le bien-être des plus jeunes et dans le cadre de la lutte contre les îlots de chaleur, les travaux de végétalisation des cours de récréation seront étendus à 10 écoles supplémentaires. Ces travaux concourent aux actions de désimperméabilisation des sols et réduisent les effets du ruissellement des eaux de pluie.

Par ailleurs, la rénovation des jeux d'enfants sera poursuivie.

Comme les années précédentes, la Ville continuera de satisfaire à ses obligations légales de débroussaillage.

1,5 M€ seront consacrés à la rénovation énergétique

En matière d'éclairage public, les travaux récurrents d'exploitation et de maintenance du réseau, programmées en 2024, ont pour objectif de réduire davantage les consommations d'énergie.

En effet depuis 2016, la Commune a engagé une démarche globale de requalification énergétique et de sécurisation de son éclairage public, sur une durée de 12 ans, avec pour objectif la réduction de 70 % des consommations.

Enfin, un audit énergétique de l'ensemble des bâtiments communaux a été initié en 2023 dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de 4 ans. Les résultats de cet audit permettront d'orienter les futurs travaux de maintenance à engager dans le cadre de l'application du décret tertiaire.

0,5 M€ seront consacrés à la protection de l'espace public

Pour la sécurité des administrés, le déploiement de la vidéosurveillance se poursuit sur le territoire communal.

Il s'agit en outre, d'assurer l'entretien des équipements existants et de programmer la poursuite du développement du réseau de caméras.

0,1 M€ seront consacrés à l'embellissement des façades du centre-ville et du centre ancien

Dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti du centre-ville et du centre ancien, la Commune a décidé de mettre en place une première campagne d'aide au ravalement des façades par l'octroi de subventions aux particuliers.

Cette aide directe vient en complément des divers dispositifs existants (Orientation d'Aménagement et de Programmation -OPA- inscrite dans le PLUi, Programme d'Intérêt Général -PIG-, Protocole de Lutte contre l'Habitat Indigne -PLHI-, permis de louer, préservation de commerces, mise en place d'un parcours touristique...) et participe à l'amélioration du cadre de vie et d'attractivité du centre-ville et du centre ancien.

Environ 6 M€ seront consacrés à la réalisation du Pôle Éducatif des Passons

Après les étapes préalables de mise au point du projet et les études techniques conduites en 2023, la réalisation du Pôle Éducatif des Passons entre dans sa phase opérationnelle avec le démarrage des travaux.

Suite au marché notifié en octobre 2023, les travaux de désamiantage, de déconstruction et de démolition vont être exécutés durant le premier trimestre de l'année 2024, permettant aux travaux de construction de démarrer au printemps pour une durée d'environ 16 mois.

Ainsi durant l'année 2024, les travaux de construction de la structure porteuse (murs et planchers), de pose des menuiseries extérieures, de réalisation des étanchéités du bâtiment, de traitement des façades ainsi que l'engagement de divers lots techniques seront mis en œuvre avec un objectif de livraison à la rentrée de septembre 2025.

De plus, la Ville continue à se doter des outils numériques nécessaires à la modernisation de ses équipements et services.

Enfin, 2024 sera une année riche en projets mais aussi en événements culturels et sportifs à Aubagne-en-Provence

Aubagne, ville natale de Marcel PAGNOL (1895-1974) aura le privilège de célébrer le 50^{ème} anniversaire de la disparition de l'écrivain, cinéaste et académicien, mondialement connu.

Pour fêter cet événement, la Ville d'Aubagne envisage de créer une programmation culturelle de qualité en direction des Aubagnais, en lien avec les structures du territoire et les écoles.

Dans le cadre des Jeux Olympiques 2024, la ville d'Aubagne labellisée « Terres de Jeux » aura la chance d'accueillir sur 3 jours le championnat de France de basket adapté avec 64 équipes venant de toute la France, soit environ 620 sportifs et 120 accompagnateurs.

L'année 2024 sera également l'occasion pour les clubs de participer à l'élan sportif et aux valeurs de l'olympisme véhiculées par les Jeux.

2.2. Les financements

Les recettes réelles d'investissement sont évaluées à 15,7 M€ au Budget Primitif 2024 soit 17 % de plus qu'en 2023.

2.2.1. Les subventions d'investissement

Le montant des subventions d'investissement reçues y compris les amendes de police reversées par l'État avoisinerait 5,2 M€ au BP 2024 en fonction des notifications reçues, en légère hausse de 0,4 M€ par rapport au BP 2023.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône reste le partenaire privilégié de la Ville en matière de financement de travaux. Le renouvellement d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement (CDDA) avec la Commune en septembre 2022 pour les années 2022/2025 permet de disposer d'un financement total de 12 998 052 €.

La tranche 2023 du CDDA devenu CDTE (Contrat Départemental pour la Transition Écologique) est acté pour 2 738 768 € de subventions concernant la rénovation des écoles, des bâtiments, des voiries...

La tranche 2024, qui sera votée en cours d'année, donnera la priorité au financement du Pôle Éducatif des Passons qui représente un apport de 7,8 M€ entre 2022 et 2025.

La **Région** est également un partenaire important de la Ville au titre de la sécurité du domaine public à travers son dispositif « Région sûre » ou encore de la rénovation énergétique performante des bâtiments.

En outre, des dossiers de financements sont déposés auprès de l'**État** qui propose d'intervenir sur le tissu local à travers principalement, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) et le Fonds vert.

Enfin, la **CAF** apporte son soutien financier pour des projets éducatifs.

2.2.2. Les ressources propres d'investissement

Ces ressources peuvent participer à la couverture du remboursement de la dette en capital.

Il s'agit principalement :

- du FCTVA, prévu à hauteur de 0,8 M€ en fonction des dépenses éligibles de 2022,
- de la taxe d'aménagement pour 0,6 M€, montant identique à celui du BP 2023,
- des cessions d'actifs pour 0,6 M€.

2.2.3. L'emprunt

Il constitue la variable d'ajustement du financement des dépenses d'investissement hors dette.

Son montant est prévu à hauteur de 8 M€, soit une augmentation de 2,4 M€ par rapport au montant prévisionnel du BP 2023.

Associé au montant des subventions d'investissement, il finance l'intégralité des dépenses d'équipement.

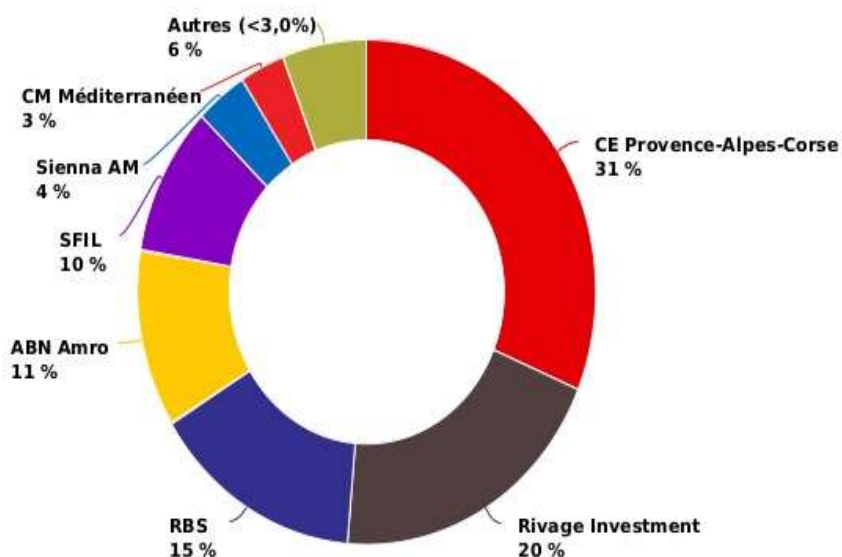
3. LA DETTE

L'encours de la dette au 31 décembre 2022 affichait 138,3 M€ et s'élèvera à 135 M€ à la fin de l'année 2023. En effet, au cours de cet exercice, la Ville aura remboursé 9,7 M€, emprunté 6,3 M€ et se sera donc désendettée de 3,3 M€.

3.1. La structure

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de la Ville sera constituée de **41 emprunts** bancaires et obligataires ainsi que de 2 produits de couverture (swaps), souscrits auprès de **13 prêteurs** dont un peu plus de la moitié se partagent 94 % de l'encours.

Répartition par prêteur au 01/01/2024



Les emprunts bancaires représentent de 81 % de l'encours contre 19 % pour les obligataires.

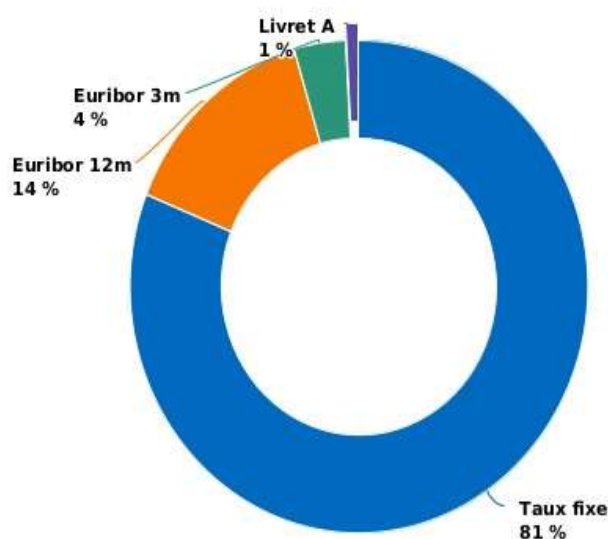
En matière de risque, le stock de dette est relativement sécurisé avec **81 % d'emprunts à taux fixe**, 16 % de taux variable et 3 % de taux structuré. En tenant compte des 2 contrats swapés, le niveau de sécurisation de la dette dépasse les 93 % de l'encours.

Concernant la dette liée aux emprunts structurés qui représentera au 1^{er} janvier 2024 un encours de 6,794 M€, elle fait l'objet d'un remboursement partiel par l'Etat au titre du **fonds de soutien** à raison de 1,359 M€ par an jusqu'en 2028. Cette recette est encaissée en section de fonctionnement.

Le taux d'intérêt moyen est de 4,69 %.

La partie volatile de la dette évolue en fonction des Euribors et du taux du livret A.

Répartition par index au 01/01/2024



3.2. Les perspectives à fin 2024

Toutes choses égales par ailleurs, le capital restant dû au 31/12/2024 devrait s'élever à 133 M€ (127,6 M€ retraité du fonds de soutien) suite à des remboursements d'annuités en capital pour un montant global de 10 M€.

Comme exposé précédemment, la mobilisation d'un emprunt d'environ 8 M€ devrait s'avérer nécessaire, permettant toutefois un **désendettement de 2 M€**.

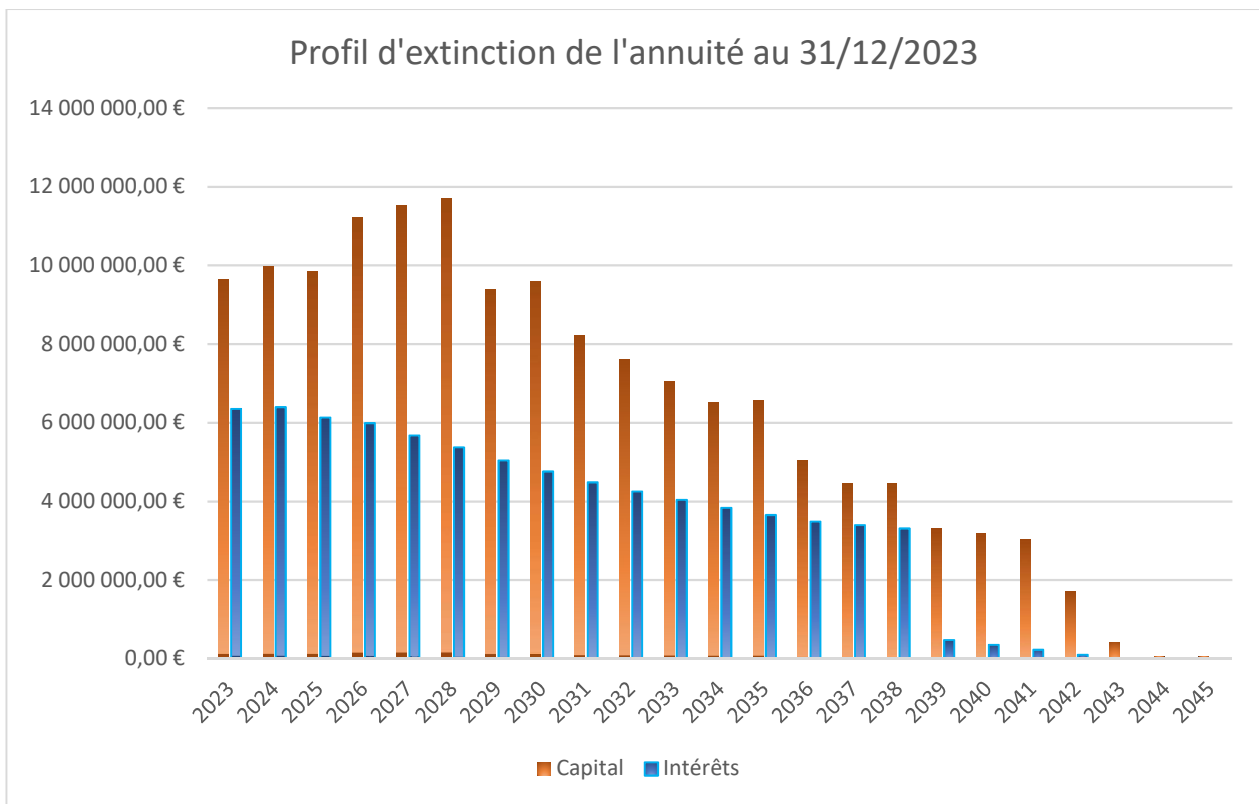
Concernant les échéances en intérêts, après une année de hausse des taux d'intérêts, les anticipations pour 2024 sont à la baisse progressive, permettant de relâcher la contrainte qui pèse sur la partie de l'encours indexée sur les Euribors. Celle-ci vient compenser l'impact des nouvelles

échéances générées par les emprunts contractés en 2023, stabilisant ainsi la prévision des intérêts courus 2024 au niveau de 2023.

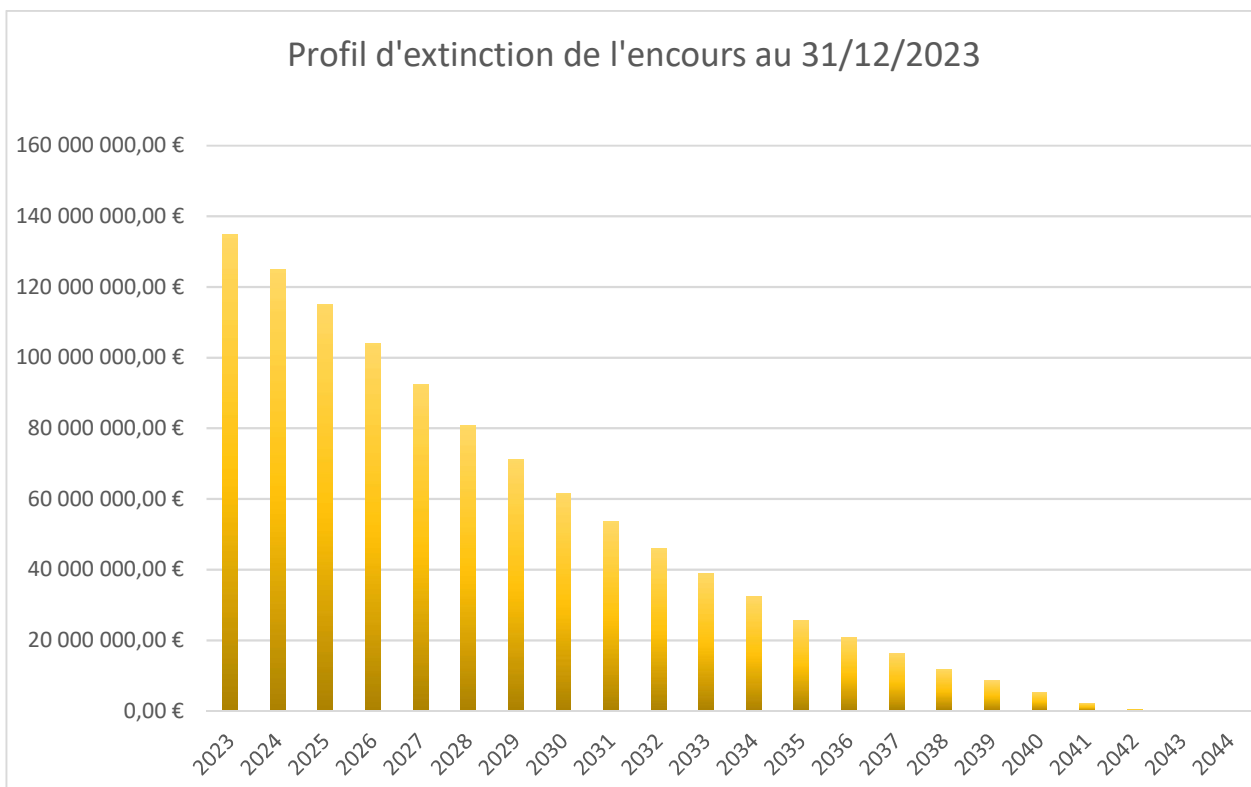
Par conséquent, l'annuité de la dette afficherait 10 M€ d'amortissement en capital et 6,4 M€ d'échéances en intérêts, soit **une annuité de 16,4 M€**.

La capacité de désendettement (encours retraité du fonds de soutien/recettes réelles de fonctionnement) qui permet d'estimer le nombre d'années nécessaire à la commune pour rembourser la totalité du capital de sa dette, passerait de 21,7 années en 2023 à 18,8 années fin 2024.

3.3. Le profil



Les annuités sur les années à venir montrent un pic de remboursement du capital sur les exercices 2026, 2027 et 2028 entre 11,2 M€ et 11,7 M€ entraînant une accélération de la diminution de l'encours sur ces années-là.



4. LES BUDGETS ANNEXES

Le budget de la Ville d'Aubagne en 2024 comprend 2 Budgets Annexes : les Pompes funèbres et le Réseau de chaleur urbain.

4.1. Le Budget Annexe des Pompes funèbres

Les dépenses et les recettes réelles de ce budget devraient afficher globalement une baisse de 2 %, pour s'établir aux environs de 240 000 € du fait :

- du passage des écritures de stocks en opérations d'ordre depuis le Budget Supplémentaire 2023, entraînant un recul substantiel des dépenses de gestion courante,
- de l'application des nouvelles modalités de remboursement de la mise à disposition du personnel du Budget Principal au Budget Annexe, actées par délibération du Conseil Municipal dans sa séance du 26 juin 2023.

4.2. Le Budget Annexe Réseau de chaleur urbain

Nouvellement créé en fin d'exercice 2023 suite au transfert, à la Commune, de la compétence métropolitaine en matière de « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de

chaleur ou de froid urbains », ce budget comporte les dépenses nécessaires à l'exploitation de l'équipement sous forme d'un marché de maintenance des chaufferies et d'achat de combustibles.

Compte-tenu du peu d'informations financières dont la Ville dispose à ce jour sur les données comptables de ce budget, la prévision en dépenses réelles de fonctionnement est estimée à 240 000 € soit une hausse de 2% par rapport au BP 2023.

En recette, la refacturation aux abonnés du réseau constituera la variable d'équilibre de la section d'exploitation.

Dans une vision consolidée du Budget 2024 (Budget Principal et Budgets Annexes), du fait de leur montant respectif et de l'anticipation de leur évolution pour l'exercice 2024, ces 2 budgets n'impactent pratiquement pas, que ce soit à la hausse ou à la baisse, l'épargne brute dégagée par le Budget Principal.